

SEANCE DU 03 MAI 2016

L'an deux mille seize et le trois du mois de mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROYER Brigitte, Maire.

Présents : BERNE Murièle, BERNE Virginie, CHANCRIN Marion, CHAPELON Mireille, DESCHAUX Sophie, DESCOURS Dominique, GILLON Bernard, MONTET Christophe, ROYER Brigitte, SENECLAUZE Marie-Claire.

Date de la convocation : 28 avril 2016

Absents excusés : CHAABI Sami, GARNODIER Hélène, KHARCHOUF Driss, LIONNETON Frédéric.

Absents non excusés : GONNARD David,.

Procurations : CHAABI Sami à BERNE Murièle, KHARCHOUF Driss à BERNE Virginie.

Secrétaire : CHAPELON Mireille. -----

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016 est lu, Christophe MONTET demande que le procès-verbal du 29 mars 2016 soit complété comme suit :

Monsieur GONNARD signale que 2 personnes domiciliées dans la rue des Plantades demandent l'instauration d'un sens unique. Mme le Maire répond qu'il y a quelques années cette possibilité a été mise en oeuvre et que suite à cet essai, les riverains avaient demandé à remettre la rue en double sens.

Après cette rectification, le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe le conseil municipal que l'abattement de 5% de l'exonération générale de la taxe d'habitation ne peut pas être décidé en même temps que le vote des taux de taxes car après renseignements pris auprès de Monsieur le Trésorier cette décision est une décision spécifique qui doit être inscrite à l'ordre du jour.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'avant projet de restauration écologique de l'Ozon dans la traversée d'ARRAS proposé par le SIVOM Ay-Ozon : Les conseillers acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la Communauté de Communes de proposer aux communes le projet de schéma de mutualisation comprenant les pistes de mutualisation suivantes :

- Le Système d'Information Géographique
- Le matériel communautaire
- Les formations groupées
- L'informatique
- Un poste d'acheteur mutualisé

Les conseillers souhaiteraient avoir plus d'information sur le poste d'acheteur mutualisé , aussi ils décident de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Délibération n°18-2016

SOUTIEN A L'HOPITAL DE SAINT VALLIER

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'elle a été interpellée par un collectif afin de lutter contre la fermeture massive de lits en Médecine et aux Urgences à l'Hôpital de Saint Vallier. Ce syndicat craint également que les hôpitaux de Romans et de Saint Vallier soient regroupés sur Valence.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer d'une part afin de soutenir l'existence de l'hôpital de Saint Vallier et, d'autre part, afin de demander au représentant de l'Etat dans le département de répondre aux souhaits et besoins de la population de la commune en améliorant l'offre de soins de proximité et non d'y porter atteinte.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- DENONCE la fermeture massive de lits à l'hôpital de Saint Vallier
- DEMANDE l'amélioration de l'offre de soins de proximité en maintenant et en pérennisant les Urgences 24h/24, 7 jours/7, le Smur en journée, le service de médecine à 30 lits et le service de psychiatrie à Saint Vallier
- DEMANDE également le maintien de tous les lits de médecine, chirurgie, pédiatrie et psychiatrie à Romans.

Délibération n°19-2016

ILOTS DE PROPETE : CONVENTION AVEC LE SIRCTOM

L'implantation d'îlots de propreté sur le territoire communal nécessite l'adoption d'une convention d'occupation du domaine public à intervenir avec le SIRCTOM.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention qui définit les conditions dans lesquelles la commune autorise d'une part l'occupation par le SIRCTOM de plusieurs emplacements afin d'y installer des îlots de propreté et d'autre part, le cas échéant, la réalisation de travaux de sécurisation pour la collecte et le dépôt de déchets dans ces îlots de propreté. Le SIRCTOM assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE la convention à intervenir avec le SIRCTOM pour l'implantation d'îlots de propreté sur le territoire communal aux emplacements définis
- AUTORISE Madame le Maire à la signer.

Madame le Maire informe les conseillers de l'emplacement des îlots de propreté :

- Place du Foyer : 1
- Place de la Chambre d'Emprunt : 1
- Place du Marché : 2
- Sur le plateau (terrain privé de Monsieur LIONNETON qui devra signer une convention avec le SIRCTOM) : 1

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable pour les emplacements des îlots de propreté sur les terrains communaux,

Délibération n°20-2016

ESPACE COMMUNAL : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Concernant le marché d'aménagement et d'extension l'Espace Communal,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en date 15 novembre 2013 passée entre la commune et la Communauté de Communes les Deux Rives pour la création d'un espace polyvalent communal et la délibération de la commune d'ARRAS en date du 20 mai 2014 approuvant l'avenant à cette convention,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 janvier 2015 décidant l'attribution des marchés de travaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 février 2015 approuvant le choix des entreprises,

Vu le marché de travaux lot n°2- Gros oeuvre, notifié le 26 mars 2016 à l'Entreprise SAVEL pour un montant de 115 786,31 Euros HT,

Vu l'avenant n°1 au lot n°2, d'un montant de 5 360 Euros HT, notifié le 2 février 2016,

Vu le marché de travaux lot n°3 - Charpente Couverture Zinguerie, notifié le 26 mars 2015 à l'entreprise Rhône Alpes Charpente pour un montant de 61 257,42 Euros HT,

Considérant que la commune d'Arras doit valider les avenants suivants prenant en compte des événements non prévisibles survenus lors du déroulement des travaux et qui seront proposés au Conseil Communautaire du 12 mai 2016 pour signature ;

Madame le Maire présente les modifications des prestations suivantes :

LOT N°2

Travaux supplémentaires :

- Réalisation d'une chape liquide
- Aménagement d'un muret en pierre devant la bibliothèque
- Regard étanche pour visite tranchée
- Cadre acier inox à carreler pour regard
- Réglage et arase

Travaux en moins :

- Bouchement ouverture existante
- Regards pour eaux usées
- Branchement sur regards
- Socle
- Chape pour reprise dans existant
- Plots béton sur terrasse
- Cours anglaises

Ces travaux en plus et moins induisent une plus-value de 3 608 Euros H.T

LOT N°3

- Reprise d'une partie de la zinguerie du bâtiment existant
- Boite à eau transférée du lot Etanchéité
- Suppression de l'habillage de la sous face du préau

Ces travaux induisent une moins-value de 4 248,78 Euros

D'autre part, il est nécessaire d'établir un avenant de prolongation de délai pour l'ensemble des lots en raison de :

- Une suspension de travaux a eu lieu du 1er mai au 21 juin 2015 suite à l'intervention d'ERDF
- Les intempéries ont entraîné 2 semaines de retard pour la pose des toiture,
- L'entreprise SAPEC a eu des difficultés d'approvisionnement car en cours de redressement judiciaire

De ce fait, le délai de chantier est reporté au 1er juillet 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des ses membres présents :

- VALIDE l'avenant n°2 d'un montant de 3 608 € H.T pour le lot 2 - Gros oeuvre attribué à l'entreprise SAVEL
- VALIDE l'avenant n°1 d'un montant de - 4 248,78 € H.T pour le lot 3 - Charpente Couverture Zinguerie attribué à l'entreprise Rhône Alpes Charpente
- VALIDE la prolongation de délais de réalisation des travaux.

Délibération n°21-2016

AVANT PROJET : RESTAURATION ECOLOGIQUE DE L'OZON DANS LA TRAVERSEE D'ARRAS-SUR-RHONE

Madame le Maire présente l'avant projet de restauration écologique de l'Ozon dans la traversée d'ARRAS-SUR-RHONE que lui a proposé le SIVOM de l'Ay-Ozon dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Syndicat.

Le syndicat mixte Ay Ozon propose de réaliser des travaux de restauration de la rivière Ozon (zone comprise entre le pont de la voie ferré à l'aval et le pont vieux à l'amont). Ces travaux consistent à replanter une végétation adaptée qui assurera de l'ombrage et maintiendra la montée en degré de la température de l'eau aux bords du ruisseau. Cela permettra, également, de modifier le profil en long par la mise en place d'épis déflecteurs et d'un micro-seuil, de diversifier les écoulements par la mise en place de blocs et d'oxygéner l'eau.

Ce projet est financé à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau et la Région.
Ces travaux pourraient avoir lieu à compter du mois d'avril 2017.
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents :
- DONNE son accord de principe pour ce projet.

Délibération n°22-2016

CONSOLIDATION DE LA TOUR

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle est toujours à la recherche de financement pour les travaux de consolidation de la tour. Elle annonce au conseil municipal que la Communauté de Communes par le biais des Fonds de Concours nous a attribué une subvention de 10 000 Euros pour cette opération.

Elle a contacté la Fondation du Patrimoine qui nous propose de mettre en oeuvre une souscription. Elle demande l'accord du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres donne son accord.

ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF A L'UTILISATION DE PRODUIT

PHYTOSANITAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 1er décembre 2015, il a été décidé l'achat de matériel mécanique de désherbage pour la réduction d'emploi de pesticides sur la communes par le service technique. Le Sivom de l'Ay-Ozon accompagne la commune d'ARRAS-SUR-RHONE dans cette démarche et qu'à la suite de la signature de la charte, le Syndicat peut nous aider à financer à hauteur de 80% l'acquisition de ce matériel (Subventions allouées par l'Agence de l'Eau et la Région Rhône-Alpes).

Notre choix s'est porté sur :

- Un désherbeur mécanique Yvmo, une débroussailleuse SARP, un porte outil GXV, une brosse de désherbage pour GXV, un balayeuse EFKM, une balayeuse Escomel, pour un coût total de 21 884,97 € TTC.

Ce matériel a été en partie livré, mais nous n'avons pas reçu notification des subventions pour l'acquisition de la balayeuse Escomel. Aussi, le Conseil Municipal décide d'abandonner l'achat de celle-ci sans certitude, à ce jour, de la participation financière de la Région.

QUESTIONS DIVERSES

- Aribus : Le dossier technique a reçu un avis favorable de la Direction des Routes.
- Fourniture de repas aux élèves de CM1 et CM2 dans le cadre de la liaison école-collège : Madame le Maire présente aux conseillers la convention qui doit être signée avec le Conseil Départemental de l'Ardèche qui prévoit, entre autres, une facturation des repas que le collège adresse aux communes dont sont issus les élèves. Les conseillers décident de ne pas signer cette convention dont la mise en oeuvre alourdit les opérations comptables avec la trésorerie.
- Lancement de la saison culture proposée par la Communauté de Commune, samedi 14 mai à Tersanne.
- Monsieur GILLON Bernard, 1er adjoint a assisté au 1er Forum de l'Emploi et de l'Alternance organisé par Porte de DrômArdèche le mercredi 13 avril à Saint-Rambert-d'Albon. Proposé en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale et la Maison de l'Emploi et de la Formation, ce Forum a accueilli les demandeurs d'emploi et les étudiants.
- Madame BERNE Virginie, 2ème adjointe, fait un bilan de la première "matinée citoyenne " qui s'est déroulée le 30 avril 2016 et qui a réuni une trentaine d'habitants. Dans la bonne humeur, "jeunes et moins jeunes" se sont mobilisés autour de 4 ateliers : démolition du mur sur la place du foyer pour accueillir les îlots de propreté, opération "nettoyons la nature", peinture des panneaux d'affichage et fleurissement du village. La matinée s'est achevée autour du verre de l'amitié et d'un repas partagé.

Les conseillers proposent d'en organiser une nouvelle prochainement.

- Monsieur MONTET Christophe demande que les toilettes publiques soient mieux nettoyées. Madame le Maire répond que les toilettes sont nettoyées régulièrement mais que nous constatons de nombreuses incivilités.

Ainsi fait et délibéré à ARRAS-SUR-RHONE, les jour, mois et an susdits.